

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de vos données personnelles (par des cookies ou technologies similaires) afin de vous proposer des contenus et des services adaptés à vos centres d'intérêts. [En savoir plus](#) **OK**

ENTREPRISES

SALARIÉS

COMITÉS D'ENTREPRISE



Que recherchez vous ?

Connectez-vous

[Trouver un document juridique](#)

[Contacter un avocat](#)

[Trouver votre convention collective](#)

[Suivre l'actualité juridique](#)

Accueil » Droit du Travail Salarié » Salaire & Rémunération 2015 » Salaire, Primes et Frais Professionnels » Salaire : hausse, réduction, avantage, rémunération fixe et variable » Actualités

Retour aux Actualités Salaire : hausse, réduction, avantage, rémunération fixe et variable



Entretien d'évaluation : impact sur la santé physique et mentale des salariés

Par [Etienne Nicolas](#) | Modifié le 13-01-2015 |



Juritravail

Une enquête de la Dares a étudié l'impact de l'entretien individuel d'évaluation sur la santé des salariés, en fonction des objectifs qui leur sont fixés tout au long de l'année. Ainsi, les salariés ayant un objectif chiffré sans bénéficier d'un entretien individuel d'évaluation sont les plus exposés aux risques psychosociaux.

Une enquête, menée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), s'est penchée sur la corrélation entre le pilotage du travail (à savoir, les modes de fixation et d'évaluation du travail des salariés par leur hiérarchie) et les risques psychosociaux.

D'après l'étude, plus le salarié a d'objectifs à atteindre, plus ses journées sont intenses et sources de tension et plus il ressent le besoin d'avoir un suivi régulier de son travail et des entretiens d'évaluation.

Le plus souvent, avoir des objectifs à atteindre n'est pas de tout repos ! Les salariés qui ont beaucoup d'objectifs à atteindre sont ceux à qui il est demandé une charge de travail très excessive, ou qui ont le plus à se dépêcher pour réaliser leurs tâches.

Malheureusement, les objectifs chiffrés semblent indissociables des méthodes managériales des entreprises concurrentielles ! Les exigences de rentabilité ou de productivité accentuent nécessairement la pression portée sur les salariés. Attention au burn out !

En outre, les salariés qui ont des objectifs chiffrés à atteindre, et qui sont en contact avec le public, semblent extrêmement exposés à des tensions ou des altercations avec ce dernier qui n'est pas toujours compréhensif et très exigeant.

Pour eux, le rôle de l'entretien annuel d'évaluation et des entretiens réguliers tout au long de l'année est plus que primordial.

En effet, dès lors qu'ils bénéficient d'un entretien d'évaluation, le soutien social ressenti, tant de la part des supérieurs que des collaborateurs, semble plus important.

En outre, le risque de ne pas se sentir reconnu diminue avec la tenue plus ou moins efficace des entretiens, surtout pour les salariés avec des objectifs chiffrés mais sans entretien d'évaluation "cadre".

"Info-plus" Le rôle de l'entretien annuel d'évaluation

Obligatoires uniquement en matière de forfait jours, ou si un accord ou une convention collective les prévoit, les entretiens annuels d'évaluation permettent à l'employeur et à son salarié de faire le point, notamment sur les performances et l'organisation du travail demandées. En cela, l'entretien permet au salarié de se sentir moins seul, et soutenu face aux problématiques inhérentes au monde professionnel.

L'entretien individuel d'évaluation est donc un moment d'échange privilégié entre le collaborateur et son manager.

Il permet également de fixer les objectifs individuels pour l'année suivante.

A cette occasion, le salarié peut tenter de négocier une augmentation de sa rémunération, surtout si les objectifs de l'année écoulée ont été atteints. Outre une revalorisation salariale, le salarié peut aussi négocier avec son employeur le versement d'une prime (comme une prime au pourcentage du chiffre d'affaires ou une prime exceptionnelle) ou l'octroi d'un avantage (comme l'attribution d'un véhicule ou d'un logement de fonction).

>> Dossier conseillé : [Négocier le paiement de primes et autres avantages](#)

Notre dossier

[Salaire : hausse, réduction, avantage, rémunération fixe et variable](#)

Augmentation et Baisse de salaire

+27 Questions Essentielles
+1 Modèle(s) de Lettre(s)
+11 Avis des juges

[Voir le dossier complet](#)

[Déjà abonné ? Identifiez-vous](#)

Par la Rédaction Juritravail

Recevez toute l'actualité Juridique

Entrez votre Email

OK

PUBLICITÉ

1 699 €
Voir

Sommier de relaxation électrique luxe REVAN...



Forum : dernières questions posées

[date d envoi d une lettre de démission suite à une période de congés](#) 1
Question de lulu5176 le 11/07/2015

[nombres de trimestre validés au chômage apres rupture conventionnelle?](#) 1
Question de ogotai le 11/07/2015

[Horaire variable et obligation durant les plages variables](#) 0
Question de Ines20111 le 11/07/2015

[► Posez votre question](#)

Avocats : publiez vos articles



Diffusez vos articles gratuitement sur [JuriTravail](#) et [LA TRIBUNE](#)

[► Inscription avocat](#)

Source : Dares, Pilotage du travail et risques psychosociaux, 9 janvier 2015

Article précédent
[Comment demander et obtenir une augmentation à son...](#)

Article suivant
[L'entretien annuel d'évaluation...](#)



Etienne Nicolas
ancien juriste

Tous ses articles

94

J'aime

Partager

5

Twitter

5

+1



Favoris

Actualités Récentes

Actualités les plus lues

Pour aller plus loin

- [Pour sanctionner votre salarié, vous avez 2 mois !](#)
- [Que faire si votre employeur refuse de vous délivrer votre attestation Pôle emploi ?](#)
- [Faire face au tabagisme passif dans l'entreprise](#)
- [La protection des salariés dénonçant des faits de harcèlement moral](#)
- [En cas de rupture anticipée du CDD pour faute grave de l'employeur, le salarié ne peut obtenir de bulletin de paie au titre des dommages-intérêts versés.](#)

Vous avez besoin d'un conseil d'avocat pour Salaire : hausse, réduction, avantage, rémunération fixe et variable ?

3 avocats vous proposent, sous 48h, un RDV en cabinet

Envoyer votre demande

Commenter cet article

Rédigez votre commentaire

Retour au Dossier: [Salaire : hausse, réduction, avantage, rémunération fixe et variable](#)

[Foscam](#)
[F19821W_V2_BK...](#)
€2,90

[Canon CT-V1](#)
[Support de ...](#)
€9,98

[Foscam](#)
[F19821W_V2_W...](#)
€2,90

30 000 professionnels

disponibles sur :



[Qui sommes-nous](#) [Rejoignez-nous](#) [CGV / CGU](#) [Information légales](#) [Plan du site](#)

Contactez-nous

Appeler le
01 75 75 90 90

Nous envoyer
un email

Vous faire
rappeler

Suivez-nous

Facebook

Twitter

Google+

LinkedIn

Personnalisez votre newsletter

Choisissez les thèmes qui vous intéressent et recevez gratuitement votre newsletter personnalisée

Entrez votre adresse email

OK

Posez vos questions

JuriForum

Compétences & Secteurs

Transport
Immobilier
Service à la personne
HCR
Ressources Humaines
Finance et gestion
Dirigeant d'entreprise

Outils & Services

Evaluer votre salaire
Salaire Brut / Salaire Net
Calculer votre allocation chômage
Calculer votre indemnité de licenciement
Calculer votre allocation retraite
Calculer votre indemnité maladie
Découvrir nos offres d'abonnement

Boutique

Conventions Collectives
Modèles de contrats
Modèles de lettres
Affichages obligatoires
Registres obligatoires
Bilan de mise en conformité

Avocat

Avocat par téléphone
Demande de RDV en cabinet

Vous êtes avocat ?

Gagnez en visibilité et développez votre clientèle
» S'inscrire gratuitement